

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

---

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL340

présenté par  
Mme Mazetier, rapporteure

-----

### ARTICLE 8

A l'alinéa 6, après la référence : "3°", insérer le mot : "Ou".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : les motifs de refus d'entrée sur le territoire d'un demandeur d'asile à la frontière visés au 1°, 2° et 3° ne sont pas cumulatifs.